

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
Augmentation de la capacité de production des IED	1. Intitulé du projet on d'une unité de méthanisation, activité connexe d'un élevage intensif classé au titre
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	EARL DOLO
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DOLO Philippe, gérant
RCS / SIRET 3 2 3 5 2 9 0	6 5 0 0 0 1 9 Forme juridique EARL
	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie N° 1a et 1b : Installations classées pour la	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Rubrique 2781-2b: Installation de méthanisation
protection de l'environnement	Rubrique 3660-a : Elevage intensif de volailles
N°26 : Stockage et épandage de boues et d'effluents	Flux d'azote supérieur à 10 t/an
	Rubrique IOTA 2.1.5.0 : Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol
	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	
	a capacité de production de l'unité de méthanisation existante. Actuellement, matières traitées, le projet serait de passer à 34,5 t/j.
	luents issus des élevages de l'EARL DOLO à savoir le fumier de volailles et le lisier et
fumier de bovins. L'élevage de volailles es	t soumis au régime de l'autorisation pour un élevage intensif classé au titre des IED,
l'élevage de bovin est soumis au régime d	
	oues et matières stercoraires provenant d'industries agroalimentaires. lace un procédé d'hygiénisation de l'ensemble des intrants, afin de sécuriser
sanitairement le digestat en sortie et de pe	
	chaudière plaquette pour le chauffage des poulaillers.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de production dans le but de :

- valoriser les effluents organiques issus de l'élevage (comme c'est le cas actuellement)
- valoriser des déchets issus de l'industrie agroalimentaire
- augmenter la production énergétique de l'installation (production d'électricité mise sur le réseau et de chaleur utilisée pour le séchage de fourrage et de bois)
- valoriser et sécuriser (hygiénisation) ces déchets pour produire un digestat plus facile à gérer au niveau agronomique et permettent de diminuer le recours aux engrais minéraux
- diversifier les revenus des exploitants

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera peu de travaux vu que l'installation est déjà existante (mise en service en décembre 2016).

Les derniers travaux réalisés concernaient la pose d'un second moteur et la construction d'un 2ème post digesteur (en cours).

Les travaux concerneront seulement la mise en place d'un talutage et la création de bassins de rétention pour sécuriser le site. La clôture du site est aussi en prévision.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation de méthanisation est située à proximité des élevages de volailles et de bovins présents sur le site. L'installation comprend :

- Les ouvrages de digestion : un digesteur de 2280 m3, deux post digesteurs de 2944 m3 chacun. Les post digesteurs sont couverts par un gazomètre pour le stockage du biogaz, avec une capacité de stockage de 2420 m3 total.
- Les ouvrages de stockage des intrants : plateforme, fumière, fosse de réception
- Les ouvrages de valorisation du biogaz et de la chaleur : puits de condensation, unité de cogénération, hangar de séchage Les fosses de stockage de l'élevage servent au stockage du digestat.

Les intrants issus de l'élevage arrivent directement dans les ouvrages de stockage de l'unité de méthanisation, par canalisation pour les lisiers et dans la fumière pour les fumiers. Les autres intrants arrivent par remorques agricoles (végétaux) ou par camions (déchets d'industries agroalimentaires). Les intrants seront introduits, après hygiénisation, dans le digesteur par trémie pour les intrants solides et par pompage pour les intrants liquides. Ces intrants circulent dans le digesteur et les post digesteurs. Le biogaz produit est dirigé vers le local de cogénération et les moteurs afin de générer de la chaleur et de l'électricité. L'électricité est mise sur le réseau, la chaleur est dirigée vers le hangar de séchage. Le digestat est envoyé dans les fosses de stockage, il sera épandu sur les terres de l'exploitation pour une partie et fera l'objet d'une mise sur le marché pour l'autre partie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra décision de l'autorité environnement L'EARL DOLO a fait l'objet d'un arrêté me 3660.a : elevage de poulets de chair : 2101-2c : élevage de vaches laitières : 2781-1c : Installation de méthanisation Le projet d'augmentation de la capacite 2781-2b : Installation de méthanisation - 4310-2 : Gaz inflammables : quantité to Pas de changement concernant les rub L'EARL DOLO sera également concerné	entale devra être jointe au(x) dossien nodificatif portant autorisation d'une l' 88080 emplacements 130 vaches en : 24,73 t/j de matière traitée é de production sera soumis aux rubrie n : 34,5 t/j de matière traitée otale : 2 t riques 3660a et 2101.	r(s) d'autorisation(s). CPE pour les rubriques : ques :
4 5 Dimensions et caractéristiques du l	projet et superficie alobale de l'opération	on - préciser les unités de mesure utilisées
	leurs caractéristiques	Valeur(s)
Il n'y aura pas d'augmentation des surf - Surface globale du site : - Surface bâtiments couverts : - Surface bâtiments non couverts	aces exploitées dans le cadre du proje	t - 46920 m <sup>2</sup> - 14718 m <sup>2</sup> - 4657 m <sup>2</sup>
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long 3 ° 16 ' 8 8 " 90 Lat. 4 8 ° 3 9 ' 8 5 " 19
Lieu-dit : Kerhorong 22480 MAGOAR	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:	
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d L'élevage de volailles juin 2003 pour 88080 nt les	ge existant? Oui X Non d'une évaluation Oui X Non a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 19
indiquez à quelle date il a été aut	orisé ?	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche (Ruisseau du Moulin de la Salle) est à 1,3 km
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune de Magoar n'est pas dotée d'un PPRN ou d'un PPRT Un programme d'actions de prévention des inondations a été signé en 2012 (Source : georisques.gouv.fr)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 "Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères" est située à 3,1 km du site
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ices potentielles	Oui Non		n De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		L'installation de méthanisation nécessite peu d'eau (lavage de matériel). L'eau nécessaire à l'abreuvement pour les élevages de volailles et de bovins provient d'une fontaine et du réseau public.		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
				Pas de travaux		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X			
				Pas de travaux		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
	Est-il susceptible d'entraîner des					
Milieu nature	perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X			
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Lastingues and sour life à l'ougleitation d'un élouage (incondies
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X		Les risques sont ceux liés à l'exploitation d'un élevage (incendies)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	$\boxtimes$		Les risques sanitaires sont ceux liés à un élevage (émissions d'ammoniac, poussières, zoonoses)
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le trafic concernera la livraison des intrants et l'enlèvement du digestat pour l'unité de méthanisation. Au niveau de l'élevage, le trafic est lié aux livraisons (aliments, animaux) et aux enlèvements (animaux).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\boxtimes$		L'installation de méthanisation engendrera des bruits (moteurs de cogénération, chargeur pour la trémie, système de pompage, camions ou tracteurs pour les livraisons d'intrant ou reprise de digestat). Pour limiter ces bruits, le local cogénération est isolé, le trafic se fera en période de jour. en ce qui concerne l'élevage, le bruit concerne la ventilation des bâtiments, le trafic, et le bruit des animaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	$\boxtimes$		L'unité de méthanisation est susceptible d'émettre des odeurs. Celle-ci sont dues aux effluents présents sur le site. Ces odeurs seront donc sensiblement les mêmes que celles de l'élevage. La méthanisation se fera en cuves fermées, le digestat produit n'émettra pas d'odeurs, ce qui diminuera les odeurs lors de l'épandage.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets sont les gaz d'échappement des moteurs. Un suivi des rejets sera effectué par des analyses régulières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux pluviales issues des bâtiments couverts sont dirigées vers le milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Les intrants de la méthanisation sont transformés en digestat. Celui-ci sera géré par épandage et par mise sur le marché.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les déchets produits sur le site sont triés et éliminés par les filières de recyclage

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	;?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identit	iées a	υ 6.1 sc	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déc	rivez le	squels	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'installation est déjà existante, des mesures ont été mises en place pour limiter les nuisances.

- Les mesures pour limiter les odeurs : la fumière recevant les fumiers est couverte ; Les intrants seront hygiénisés avant incorporation ; Le biogaz est traité avant combustion (désulfuration et condensation) ;
- Les mesures pour limiter le bruit : bruit des camions, tracteurs et engins de chargement uniquement en journée, isolation phonique du local cogénérateur

Dans le cadre du projet, un talutage et des bassins de rétention seront mis en place afin d'éviter toute pollution en cas de sinistre.

Le site fait l'objet d'un agrément sanitaire validé par l'administration.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne nous parait pas nécessaire pour les raisons suivantes :

- L'installation est déjà existante.
- L'installation est éloignée des tiers, des zones sensibles (natura 2000, sites classés....)

En ce qui concerne la connexité avec l'élevage de volaille classé au titre des IED, il n'y aura pas de changement, l'installation traite déjà les effluents de l'élevage. Après projet, les intrants supplémentaires proviendront principalement de l'industrie agroalimentaire. De plus, une hygiénisation est prévue, ce qui sécurisera sanitairement l'installation.

#### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a), b), 9°a], b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes	volontairement transmises	par le maître d	'ouvrage ou pétitionnaire
--------------------	---------------------------	-----------------	---------------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

		Objet	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
		9. Engagement et signature	
Je certifie s	ur l'honneur l'ex	xactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	MAGOAR	le, 26/01/2021	
Signature		EARL DOLO  Kerhorong - 22480 MAGOAR	